

LES RELATIONS DE TRAVAIL

- Informer les membres de leurs droits;
- Aider les membres à défendre ces droits auprès de l'employeur en cas de conflit;
- Rédiger, déposer et faire le suivi des griefs;
- Accompagner les membres dans les différentes démarches de relations de travail;
- Représenter les membres auprès d'un arbitre s'il y a lieu.

LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

- Informer les membres de leurs droits;
- Faire un suivi des déclarations d'accident de travail et des constats de situations à risque; appels des membres accidentés avec arrêt de travail
- Représenter et accompagner des membres s'il y a lieu en réclamation à la CNESST ou en contestation devant le Tribunal administratif du travail.



TÉLÉPHONE:

514-271-1194

COURRIEL:

579@sepb.qc.ca

PAGE FACEBOOK:

Sepb-579

SITE INTERNET:

www.sepb579.org

Allez voir! Vous y trouverez la convention collective, les adaptations locales, un guide pour savoir quoi faire en cas d'accident au travail, les différents comités, etc.



QUI SOMME NOUS?

Le SEP-B-579, une section locale du SEP-B-Québec, est une organisation syndicale qui représente le personnel de soutien administratif et technique de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, regroupant environ une trentaine de classes d'emplois (plus de 3000 membres) dans trois secteurs : **Général, Adaptation scolaire et Services de garde.**

Le rôle premier de notre syndicat est de représenter et de défendre les intérêts des membres en relation de travail et en santé-sécurité du travail. Sa mission est aussi d'améliorer les conditions de travail en négociant la convention collective avec le gouvernement et les adaptations locales avec la commission scolaire.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif dirige la section locale en s'inspirant des statuts et règlements et selon les directives de l'Assemblée générale et des recommandations du conseil des personnes déléguées. Il fait rapport annuellement de ses activités à l'Assemblée générale. Il est composé de neuf membres élus en Assemblée générale pour des mandats reconductibles de trois ans. Actuellement, il est composé de :



Présidence: Manon Cholette

Trésorerie: Dianne Lauzon

Secrétariat : Simon Giroux-Lanthier

Vice-présidence: Réda Ait-Ali

Vice-présidence: Sébastien Barraud

Vice-présidence: Julie Mosetti-G.

Vice-présidence: Loredana Nimara

Vice-présidence: Kathia Rémillard

Vice-présidence: Josée Rouleau

Vérificatrices: Jocelyne Denis, Richère Fournelle, Rima Haddad

LE CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

Le conseil des personnes déléguées est formé des membres du comité exécutif et des membres délégués de chaque établissement. En effet, en début d'année scolaire chaque milieu de travail doit élire un membre délégué pour les représenter au conseil. Le conseil se réunit pour :

- Faire des recommandations au comité exécutif;
- Adopter les rapports financiers;
- Parler de son milieu de travail;
- Prendre des informations à transmettre aux membres de leur établissement.

Il est très important d'avoir une personne déléguée dans chaque établissement afin de connaître les besoins du milieu. La personne déléguée a également comme rôle de transmettre les informations pertinentes aux membres. S'il n'y a pas déjà de personne déléguée dans votre milieu, nous vous encourageons fortement à vous en élire une. Si vous avez besoin d'aide pour organiser l'élection n'hésitez pas à nous contacter.

LES COMITÉS

Le comité exécutif peut nommer des comités spécifiques et nécessaires à la conduite de ses affaires. Ils sont formés de membres de l'exécutif et de membres du conseil des personnes déléguées s'il y a lieu. Plusieurs sont déjà en activités comme le comité interculturel, le comité social ou le comité d'accueil.

Il existe aussi d'autres comités, dits paritaires, avec des représentants de l'employeur. Le comité des griefs, le comité des relations de travail, le comité santé et sécurité du travail, le comité de classification ou le comité de formation et perfectionnement en sont des exemples. Ils servent à régler avec l'employeur les problématiques liées aux relations de travail entre nos membres et la commission scolaire.

LES PERSONNES DÉLÉGUÉES SOCIALES

Un réseau d'entraide pour les membres qui rencontrent des difficultés personnelles et qui désirent être écoutées et référées. ds@sepb579.ca

